

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

**CONSEIL GENERAL**  
Conseil d' Architecture d' Urbanisme  
et d' Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24)

**LA PIERRE ANGULAIRE**  
Génération mouvement  
(Fédération de la Dordogne)  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement** : Périgueux  
**Canton** : Saint Pierre de Chignac  
**Commune** : La Douze  
**Lieu-dit** : Le Bourg  
**Edifice** : Halle

**DOSSIER N°**

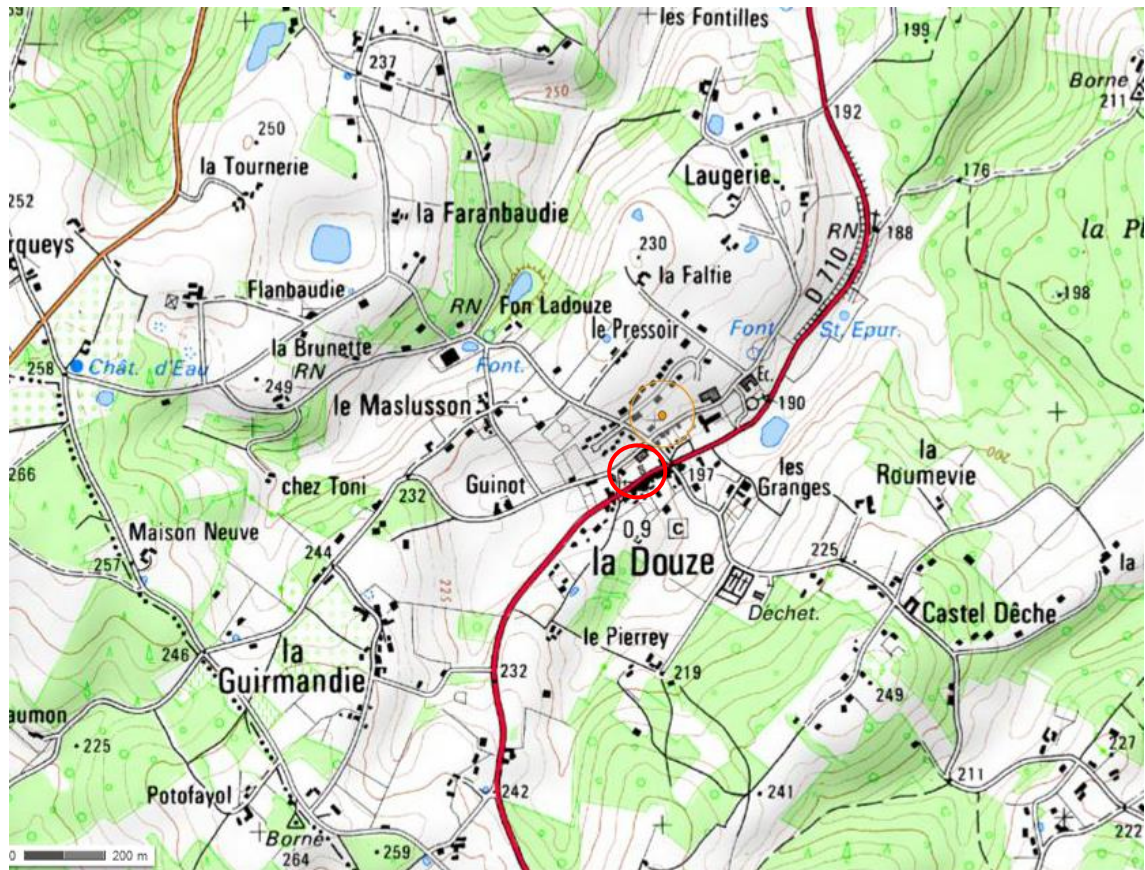
## LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 extraite de Géoportail

**Longitude** (référé au méridien international) : 0° 51' 48,5''

**Latitude Nord** : 45° 03' 41,2''

**Altitude** : 199 m



**LOCALISATION CADASTRALE**

Cadastre en date du

Echelle :

Section AD

Feuille n° 01

Parcelle N° 59

Superficie

Nature : halle fontaine

Propriétaire : commune



**LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE****Cadastre en date du** : 10 août 1824**Echelle** : 1/2500**Section** : C Le Bourg**Feuille N°** : 2**Parcelle N°** : 238**Superficie** 40 ca**Nature** : Halle**Propriétaire** : Commune

(le plan du bourg est détaché de la section C2)

**GEOPORTAIL**

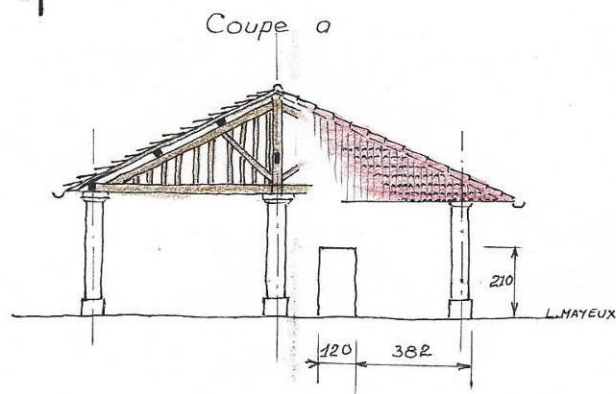
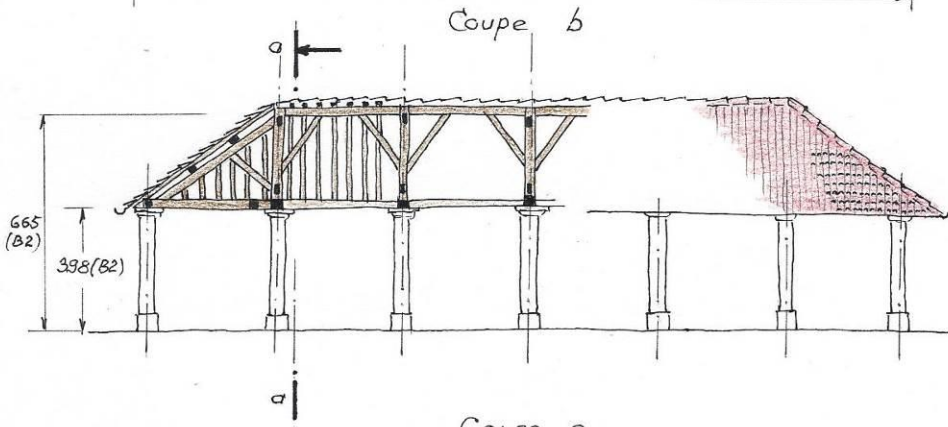
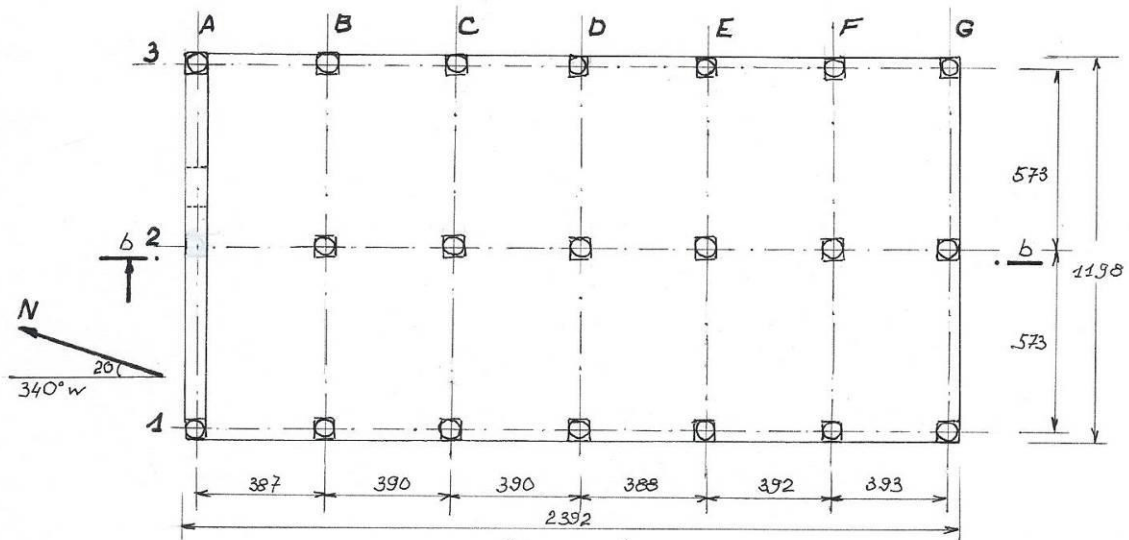


DESCRIPTIF GRAPHIQUE

# HALLE LA DOUZE

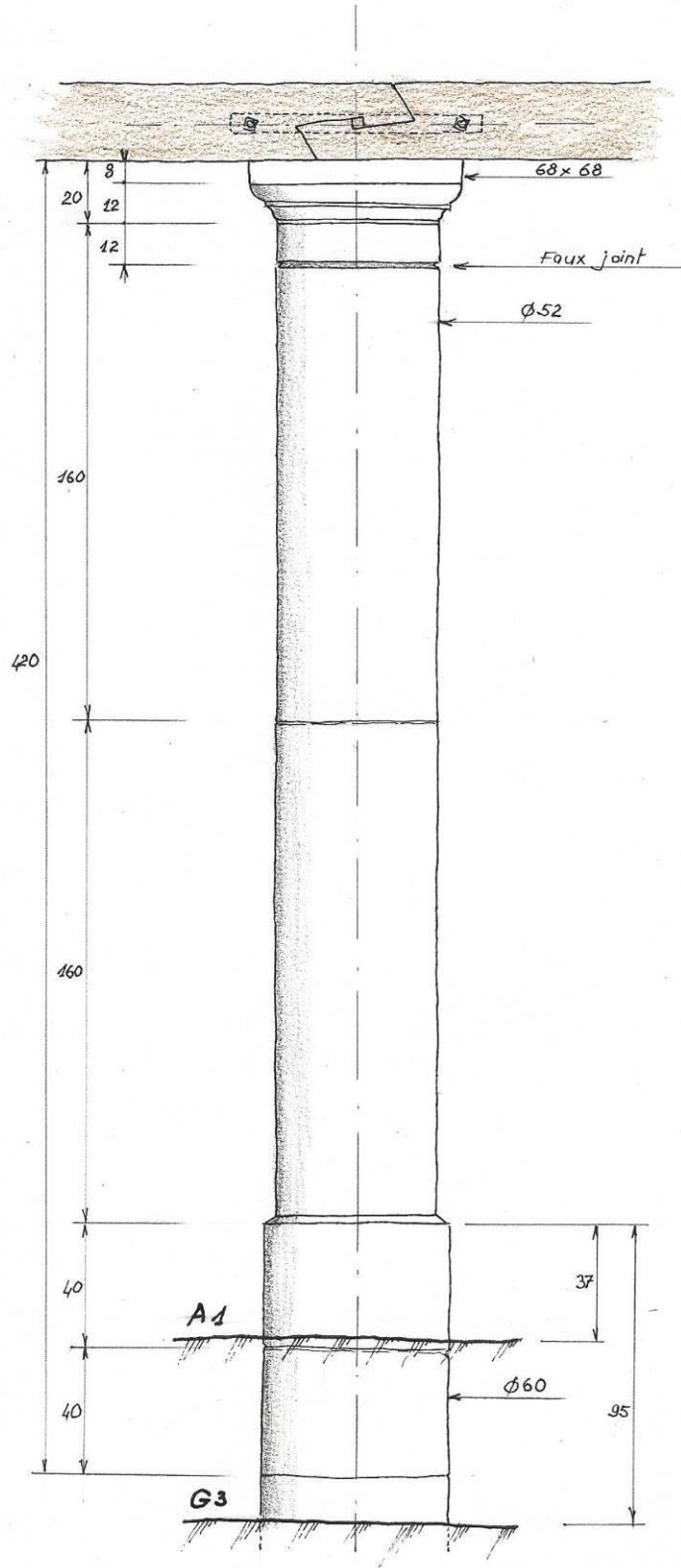
Echelle 1/200

500 cm  
Cotes en cm



Echelle 1/20

40 cm  
Cotes en cm



## DESCRIPTIF

Les photographies sont surchargées par les fleurs installées dans le village et sur les différents édifices à l'occasion de la « 96° felibrejada dau Bornat dau Périgord » qui s'est déroulée du 3 au 5 juillet 2015.

La halle de La Douze est située au centre du bourg, sur la partie Est de la place publique, à l'écart de la zone de stationnement des véhicules.

Elle est relativement grande puisque son emprise au sol, compte non tenu du débord de la toiture, est de 24 mètres en longueur orientée nord-sud et 12 mètres en largeur environ.

Elle comporte 7 travées notées sur le plan de A à G du nord au sud portées chacune par 3 colonnes, sauf la première (A) intégrée dans un mur. La présence de la fontaine a entraîné la suppression de la colonne intermédiaire. Ainsi, cette halle comporte 20 colonnes réparties en 3 alignements notés de 1 à 3 de l'ouest à l'est.

Les colonnes de style toscan, en pierre calcaire, sont identiques mais de hauteur variable en raison de la pente du terrain, le point haut étant situé au droit de la colonne A1 et le point bas au droit de la colonne G3, soit une dénivelée de près de 60 centimètres. Pour cette raison, la base des colonnes dont la hauteur varie de 37 à 95 centimètres est constituée de un ou deux tambours de 60 centimètres de diamètre et 40 centimètres de hauteur. Le fût des colonnes cylindrique est composé de deux éléments mesurant chacun 1,60 mètre et présente une circonférence de 1,65 mètre, soit un diamètre d'environ 52,5 centimètres.

Le chapiteau est mouluré d'un talon droit surmonté d'un quart de rond droit, tous deux de révolution, et sommé d'un tailloir de plan carré.

La charpente est composée de cinq fermes classiques et, aux extrémités nord et sud, d'une demi ferme de croupe et de deux demi fermes d'arêtier. La croupe nord est neuve.

En raison de la largeur de l'édifice, les entrails sont constitués de deux éléments assemblés, à la verticale du poinçon par trait de Jupiter. Ceux-ci étant accidentés et déboîtés en raison probablement d'une surcharge (neige ?), ils sont consolidés par un fer plat boulonné de part et d'autre, sans avoir été réassemblés. Plusieurs fermes portent la trace du moisage installé pour les consolider, notamment celles dont la colonne centrale avait été déposée (voir l'historique)

En plus de la panne sablière reposant sur les colonnes périphériques et le mur, et de la panne faitière, se trouvent deux pannes intermédiaires, aussi bien sur le long pan que sur la croupe. On trouve 9 chevrons par travée de long pan, soit un écartement d'environ 50 centimètres et 11 chevrons par demi-croupe, soit un écartement d'environ 45 centimètres.

Tous les bois sont équarris et, apparemment, en chêne sauf les chevrons qui sont en sapin et les voliges en châtaignier.

La couverture de tuile canal est posée sur voliges horizontales jointives. Les eaux de pluie sont collectées par une gouttière et quatre descentes d'eau en cuivre.

Le sol, constitué d'une calade de galets de rivière, est délimité par un dallage de pierre. L'éclairage intérieur est assuré par 6 hublots noyés dans le sol, au pied des colonnes B, D et F des alignements 1 et 3.

Deux regards, équipés d'une vitre, se trouvent sur la ligne de plus grande pente mais ne concernent pas l'évacuation des eaux pluviales et du trop-plein de la fontaine en direction de la route départementale N° 710 de Périgueux au Bugue. En effet, chacun se compose d'une dalle de pierre au centre de laquelle un anneau métallique est scellé et d'une sorte de bac en pierre peu profond (25 centimètres) recouvert d'une vitre épaisse (31 millimètres) pour rétablir la planéité du sol. On ignore localement l'usage de ces installations qui ont pu servir d'abattoir, l'animal étant attaché à l'anneau et le sang collecté dans le bac.



## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Vue d'ensemble du nord-est



Vue de l'est : mur A et travée B (au premier plan, colonne B2)



Colonne B3 et sol en calade de galets avec éclairage intégré



Travée B avec ferme, demi-ferme de croupe et demi-fermes d'arêtier



Colonne B2 et enrayure pour les demi-fermes d'arêtier



Ferme D vue du sud avec trait de Jupiter déboité et consolidé



Ferme D vue du nord avec rupture de l'assemblage



Mur nord et fontaine dans l'embrasure de l'entrée du parquet de justice



Chapiteau B2



Dalle avec anneau et bac vitré



Colonnes déposées à l'occasion des travaux de restauration de 2003

## HISTORIQUE

La halle qui était réputée appartenir au seigneur du lieu est devenue propriété de la commune à la suite de la Révolution de 1789. Cette nationalisation a provoqué nombre de contentieux qui ont été réglés par la vente du bâtiment à la commune, qui est la forme prise pour indemniser l'ancien propriétaire.

C'est ainsi qu'un acte a été établi devant notaire à la date du 4 février 1820 entre Romain Blaise Alexandre d'Abzac, marquis de Ladouze et le maire de la commune pour la vente de la halle au prix de 1600 francs. Cette ancienne halle n'est pas représentée au cadastre napoléonien établi en 1824 selon les conventions de couleur habituelles et sa localisation est incertaine. Cependant, la consultation de la matrice des propriétés bâties et non bâties en 1826 (63 p 267 et 268) nous indique que la parcelle 238 communal de 40 ca était une halle, ce qui en faisait un très petit bâtiment.

Etant probablement très ancienne et en mauvais état, il a été décidé de la reconstruire en 1851. On retrouve aux archives départementales de la Dordogne (série 12 O 178) le devis estimatif des travaux évalués à 1800 francs et l'acte de leur adjudication du 2 juin 1851. Le bâtiment qui a été construit est semblable à celui qui existe aujourd'hui à quelques détails près, notamment parce qu'il ne comportait qu'une seule croupe, côté sud. Le mur qui la délimite au nord qui était la façade du parquet de justice en constituait le pignon. Le coût effectif de la construction s'est élevé à 4889,89 francs.

A ce moment ou peut être ultérieurement, le bâtiment a été muré et cloisonné et a abrité divers services publics, notamment la mairie. Deux colonnes intérieures (C2 et D2) ont été déposées et remontées pour encadrer l'ouverture principale située sous la croupe

En 1883, un devis est établi pour consolider la charpente (moisage de fermes dont on voit la trace sur plusieurs poinçons et arbalétriers), remplacer la couverture de tuile canal trop lourde par une couverture en ardoise fine au prix de 1800 francs. Les anciennes cartes postales ne font pas apparaître un tel type de couverture mais une couverture de tuile canal, dont les rives ont comporté temporairement trois rangs de tuiles mécaniques.

Les détails relatifs à l'état de la halle au début du siècle sont connus grâce au projet de restauration de 2003 archivé à la mairie de La Douze. Il comporte la description du bâtiment et le projet des travaux à réaliser au prix de 249303 euros, ainsi que le dossier de demande de permis de construire du 10 06 2003 et le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte Joudinaud.

Ce projet prévoit la suppression des murs et cloisons, la réinstallation de colonnes neuves en C2, D2 et G2, la dépose des colonnes supplémentaires de l'entrée et la création d'une croupe côté nord. On trouve aux Ateliers communaux 11 demi-colonnes et un chapiteau, ce qui a permis d'en prendre les cotes.

Plusieurs pièces de charpente (arbalétrier), les voliges et les chevrons ont été remplacés.

Les colonnes qui le nécessitaient ont été ragréées.

**DEVENIR DE L'INSTALLATION**

Le bâtiment et ses abords sont en parfait état après une restauration de qualité.

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS****Nom et prénom des rédacteurs :**

Aliette Grelier  
Marylène Beau  
Josette Mayeux  
Luc Mayeux

**Dossier achevé** le 16 septembre 2015

**Date de dépôt au CAUE**



PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE Acte de vente du 4 février 1820

Du 4 février  
1820

Devant Jacques Laroche

Carlanie notaire royal à la résidence de la Commune  
de la Douze Canton de Saint-Pierre de Chique assésivement  
de Chique de Basque, en présence de L'assésiméte a par  
nommé

— A Comparu Messieurs Nominé Blaise  
Alexandre Dubuc Marquis de la Douze Domicilié à  
Chique; Lequel a fait l'acte pour l'achat & l'implantation  
sans exception ni réserve à Messieurs Jacques Laroche  
maire de la Commune de la Douze & Domicilié au Chef-lieu ici  
présent et acceptant pour et au nom de ladite Commune  
en vertu de l'ordonnance royale du vingt-cinq septembre dernier,  
d'avoir la halle située sur la place publique de ladite  
Commune insensiblement une petite église en dépendant et  
appelée parquets, attenant à ladite halle.

— Cette vente est consentie par lesdits  
Marquis de la Douze, et acceptée par Monsieur le  
maire audit nom, moyennant la somme de six cent  
francs, prix fixé par l'ordonnance précitée, qui  
sont et traoré n'auront été imposés sur la Commune  
conformément à la même ordonnance, et par le paiement  
de laquelle le Sieur Marquis de la Douze y concourra au  
moyen de sa part au regard des propriétés y ail possédés  
dans ladite Commune.

— Cette somme sera acquittée par lesdits Marquis  
en deux payements égaux de huit cent francs chacun, le  
premier le jour de la vente et le second au  
dépens de l'ordonnance de Monsieur le préfet du  
Département d'après la demande de Monsieur le  
maire, le premier sera exigible de pour a autre, et  
le second au premier janvier prochain le tout.

leur intérêt, faute de paiement, l'intérêt légal en cours  
sans sommation ni demande; et par ce que soit le dit  
Sieur marquis, et c'est l'acte de femme quittance, et le commun  
de de l'usage; mis en l'office de Cella d'omicia sont actus.

— fait par le dit Sieur Jean Corroyer  
au Chef Lieu de la Communauté de la Douze; en l'absence du  
notaire le quatre février mil huit cent dix sept; en présence  
de messieurs Joseph de Charvica propriétaire de la susdite  
et de Jean-Jacques de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche  
deux acquiescent. Cheffieu. Commis. Commis qui ont signé  
avec messieurs le marquis de la Douze et Monsieur de la Roche de  
la Roche, et moi notaire.

— signé à la minute de M. de la Douze  
L'notaire, Charvica de la Roche de la Roche

certifions au dit Sieur de la Communauté de la  
la susdite copie, pour avoir été extraite de  
l'original, à la date de ce jour le 5 février 1820

L'notaire

Devis estimatif de réfection de la couverture du 16 mai 1883

Arrondissement  
de Périgueux  
Canton  
St Pierre Chignac

1883  
Commune. Sadouze

Marché Couvert  
Réparation de la couverture

Devis estimatif

La Halle de la commune de Sadouze est couverte en tuiles courbes du pays dont le poids a produit des flexions dans le chevronnage de la charpente - il est indispensable de relever cette couverture, à remanier les chevrons et au lieu de tuiles j'ai admis que la couverture serait faite en ardoises d'Angers du modèle Anglais n° 1 posé à crochets. Suit l'évaluation de la dépense.

Couverture en ardoise

2 parties ensemble  $2 \times 24,00 \times 12,00 = 336,00$

336 mètres superficiels de couverture en ardoises d'Angers du modèle Anglais n° 1 posés sur volige avec crochets à l'un et à l'autre

1680 00

12000 tuiles courbes à raison de 15<sup>00</sup> le mille

180 00

Reste

1500 00

Honoraires des Architectes calculés à

	Report	1 500 <sup>00</sup>
raison de 1/2% du montant des travaux		84 <sup>00</sup>
ci		
<u>Somme à valoir pour cas imprévus</u>		<u>236<sup>00</sup></u>
ci		
Montant du projet		<u>1 800<sup>00</sup></u>

Le présent devis montant à la  
 somme de deux huit cents francs deux et  
 présenté par les Architectes soussignés  
 Périgueux le 16 Mai 1888

Jayrou & Gauthier